-atlantique.gouv.fr>

J'ai pris connaissance tardivement du projet de réouverture de la carrière du Tahun à Guenouvry et je souhaitais vous transmettre mon opposition ferme à ce projet, ainsi que mon appui aux documents que vous à transmis Madame Nina Polnikoff.

Mon compagnon Joël Bisselele et moi avons acquis récemment la maison du numéro 34 dans le village du Tahun (juillet 2018.) L'une des principales raisons de notre choix pour cet achat fut la quiétude de l'environnement, ainsi que la proximité de la source historique et de la Chapelle des Lieux Saints.

J'exerce en temps que Professeur de Yoga en auto-entreprise et l'une de mes principales sources de revenu sont les stages d'une journée, d'un week-end ou d'une semaine que je propose à mon domicile, souvent au cours de la semaine...
Hors si la carrière est ré-ouverte et avec la nuisance sonore non négligeable que cela entrainerai (jusqu'à 100 passages de camions par jours!) non seulement la valeur marchande de notre bien sera dépréciée mais je ne pourrais plus exercer mon métier dans les conditions nécessaires. En effet lors des stages de Yoga le calme et le silence sont primordiaux pour la pratique de la méditation notamment, ainsi qu' un environnement naturel protégé (et non couvert de poussière) pour les marches en pleine conscience et les méditation à la Chapelle des Lieux Saints.

Les locations de salles et de gîte dans la nature sont chères, c'est pourquoi nous étions ravis que notre maison dans cet environnement verdoyant et serein qu'est le Tahun me permette de quitter mon ancien emploi à mi-temps afin de me consacrer à l'enseignement du Yoga en proposant des stages réguliers en plus de mes cours. Nous sommes vraiment inquiets face à ce projet de réouverture, la pollution sonore, les secousses, la poussière etc que cela entrainerait.

Aussi nous sommes prêts à nous battre pour défendre notre nouveau lieu de vie et de travail afin qu'il reste aussi idyllique que lors de notre installation.

Merci de votre attention, Cordialement,

Agnès Blain